



Fédération québécoise
d'athlétisme



Cap-Breton, Nouvelle-Écosse
6 au 13 août 2019

Championnats Nationaux d'Athlétisme 2019 de la Légion

MODALITÉS DE SÉLECTION ÉQUIPE DU QUÉBEC

Lors des Championnats Québécois (heptathlon/décathlon à Québec; pentathlon à Sainte-Thérèse; épreuves individuelles à Québec), chaque athlète devra concourir dans les épreuves pour lesquelles il vise une sélection sur l'Équipe du Québec.

L'inscription de l'Équipe du Québec aux Championnats nationaux d'athlétisme de la Légion sera complétée par la FQA dans la semaine suivant les Championnats du 13-14 juillet à Québec.

Les Championnats nationaux de la Légion étant "ouverts", les athlètes qui ne seront pas sélectionnés sur l'équipe provinciale pourront également y participer. Ils devront toutefois prendre leurs propres arrangements – à leurs frais (transport, hébergement, etc.) – et s'inscrire par eux-mêmes avant la date limite pour les athlètes du volet ouvert qui est le mercredi 31 juillet 2019 à 16h00.

Dates importantes

Date	Description
11 mai	1 ^{re} des 8 compétitions admissibles pour la réalisation des <i>Normes de qualification</i>
22 et 23 juin	Sélection Juvénile à l'Heptathlon et au Décathlon à Québec
6 juillet	Sélection au Pentathlon Cadet à Sainte-Thérèse
13 et 14 juillet	Sélection en épreuves individuelles à Québec; dernière des 8 compétitions admissibles pour la réalisation des <i>Normes de qualification</i>
6 août	Départ de l'équipe en autobus nolisé à destination de Cap-Breton, Nouvelle-Écosse; deux points d'embarquement : Montréal et Québec
9 au 11 août	Championnats Nationaux de la Légion
13 août	Retour de l'équipe en autobus nolisé

Admissibilité

- 1) L'athlète devra être membre en règle de la FQA dans le secteur compétitif pour l'année 2019 au moment de la réalisation de sa performance qualificative.
- 2) Lors des Championnats Québécois, seuls les médaillés en catégories "Juvénile" et "Cadet" seront admissibles à une sélection, et les athlètes surclassés ne seront pas considérés.
- 3) L'athlète médaillé devra déclarer, lors des Championnats Québécois du 22-23 juin, 6 juillet ou 13-14 juillet, son intérêt à participer sur l'Équipe du Québec pour la Légion au moyen du formulaire disponible sur place.
- 4) Les *Normes de qualification* devront être réalisées en Championnat Québécois ou en Coupe du Québec pour être reconnues en vue d'une sélection sur l'Équipe; voici la liste des huit (8) compétitions admissibles :

11 mai	<i>Classique printanière ARS</i>
25 mai	<i>Challenge printanier de lancers</i>
8 et 9 juin	<i>Championnats provinciaux scolaires</i>
15 et 16 juin	<i>Ian Hume Invitation</i>
22 et 23 juin	<i>Championnats Québécois Juvéniles d'Heptathlon et de Décathlon</i>
29 juin	<i>Corsaire-Chaparral Invitation</i>
6 juillet	<i>Championnats Québécois Cadets de Pentathlon</i>
13 et 14 juillet	<i>Championnats Québécois Cadets et Juvéniles (épreuves individuelles)</i>

- 5) Les performances réalisées avec vent favorable de plus de 2 m/sec seront considérées après "ajustement", conformément aux Règles de la Coupe du Québec.

Contingent et limitations

- L'Équipe du Québec sera composée de 40 athlètes, soit 20 à 25 juvéniles, et 15 à 20 cadets.
- Un maximum de 2 représentants pourra être inscrit dans chaque épreuve.
- Les athlètes sélectionnés pourront prendre part lors des Championnats nationaux d'athlétisme de la Légion à un maximum de 3 épreuves individuelles en plus des relais.
- Les athlètes inscrits aux épreuves combinées pourront cependant prendre part à une seule épreuve individuelle, et uniquement si celle-ci a lieu durant leur journée libre. Ils pourront toutefois participer aux relais sans restriction.
- En étant sélectionnés à titre de membre de leur équipe provinciale, les athlètes ne pourront s'inscrire à aucune épreuve en tant qu'athlète du volet ouvert de ces championnats.

Déclaration d'intérêt

Lors des Championnats Québécois du 22-23 juin (Heptathlon/Décathlon à Québec), du 6 juillet (Pentathlon à Sainte-Thérèse) ou du 13-14 juillet (épreuves individuelles à Québec), chaque athlète médaillé ayant réalisé au cours d'une compétition admissible la norme de qualification dans son épreuve devra compléter les documents requis et les remettre sur place au représentant de la Fédération québécoise d'athlétisme. Les athlètes qui seront sélectionnés recevront par la suite les instructions concernant le paiement des frais et l'envoi du formulaire de consentement parental.

Frais d'équipe

Les frais d'équipe seront de QUATRE CENT DOLLARS (400\$) par athlète, et comprendront ce qui suit :

- le transport aller-retour en autobus nolisé ;
- le transport local pendant le séjour en Nouvelle-Écosse ;
- l'hébergement ;
- les repas ;
- l'uniforme d'équipe ;
- l'inscription aux épreuves de Championnat.

Les athlètes seront pris en charge et demeureront sous la supervision du personnel d'encadrement à partir du point d'embarquement de l'équipe le 6 août jusqu'au retour le 13 août.

Processus de sélection

La sélection des athlètes se déroulera par tours successifs jusqu'à l'atteinte des contingents suivants :

- De 20 à 25 athlètes en catégorie Juvénile : 20 places sont garanties aux athlètes de catégorie Juvénile, avec possibilité d'augmenter ce nombre jusqu'à 25 s'il reste des juvéniles ayant réalisé la combinaison requise de norme de qualification durant la saison et de rang dans l'épreuve lors des Championnats Québécois.
- De 15 à 20 athlètes en catégorie Cadet : 15 places sont garanties aux athlètes de catégorie Cadet, avec possibilité d'augmenter ce nombre jusqu'à 20 si les deux conditions suivantes sont rencontrées :
 - S'il reste des places non comblées précédemment par les juvéniles; et :
 - S'il reste des cadets ayant réalisé la combinaison requise de norme de qualification durant la saison et de rang dans l'épreuve lors des Championnats Québécois.
- Dans l'éventualité où le contingent total de 40 athlètes ne soit pas atteint après la sélection en catégories Juvénile et Cadet telle que détaillée précédemment, les places restantes seront attribuées aux médaillés d'or ou d'argent les plus près de la Norme de qualification dans leur épreuve.

Les tours de sélection dans chaque catégorie se dérouleront dans l'ordre suivant :

1^{er} tour :

- Les double médaillés d'or ou d'argent (i.e. or + or, or + argent ou argent + argent) détenteurs d'une Norme de qualification dans les deux épreuves.

2^e tour :

- Les médaillés d'or ou d'argent détenteurs d'une Norme de qualification dans la même épreuve.

3^e tour :

- Dans les épreuves où le médaillé d'or ou d'argent aurait refusé sa sélection, le médaillé de bronze détenteur d'une Norme de qualification dans la même épreuve.

4^e tour :

- Si les places garanties (i.e. 20 en catégorie Juvénile et 15 en Cadet) ne sont pas comblées après les 3 tours précédents : les médaillés d'or ou d'argent les plus près de la Norme de qualification dans leur épreuve, de même que les médaillés de bronze les plus près de la Norme de qualification dans les épreuves où le médaillé d'or ou d'argent aurait refusé sa sélection.

Départage

Le départage entre les derniers candidats dans un tour de sélection sera fait en calculant l'écart en pourcentage entre leur performance admissible et la Norme de qualification.

En cas d'égalité lors des Championnats provinciaux pour un rang ouvrant droit à une sélection, notamment dans les sauts verticaux, le détenteur de la meilleure performance admissible réalisée durant la saison aura préséance. Si l'égalité persiste, la deuxième meilleure performance admissible de chaque athlète sera prise en considération, puis la troisième, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'égalité soit brisée.

Blessure ou maladie

- La FQA se réserve le droit de retirer de l'équipe un athlète blessé ou malade qui n'est pas en condition pour performer à son meilleur lors des Championnats nationaux d'athlétisme de la Légion.
- Une fois l'athlète sélectionné, et jusqu'aux Championnats nationaux d'athlétisme de la Légion, les parents de l'athlète doivent rapporter immédiatement toute blessure, maladie ou changement dans la situation de l'athlète qui pourrait affecter sa capacité à concourir au plus haut niveau. Un avis de blessure ou maladie doit être envoyé immédiatement à Nana Momoh (nmomoh@athletisme.qc.ca)
- Le défaut de rapporter adéquatement une blessure ou maladie avant l'événement entraînera pour l'athlète son retrait de l'équipe, et les parents seront responsables de tous les coûts associés à l'athlète pour cet événement.

Circonstances exceptionnelles

Le comité de sélection se réserve le droit, après approbation du Directeur technique, de sélectionner un athlète en vertu de circonstances exceptionnelles.

Normes de qualification de l'Équipe du Québec

Cadet féminin	Norme de qualification	Cadet masculin	Norme de qualification
100m	12.56	100m	11.52
200m	25.98	200m	23.42
300m	41.64	300m	37.13
800m	2:18.20	800m	2:02.34
1200m	3:43.17	1200m	3:18.65
2000m	6:40.26	2000m	5:57.64
80m haies	12.25	100m haies	14.43
200m haies	28.89	200m haies	26.23
1500m steeple	5:07.89	1500m steeple	4:33.01
1500m marche	7:35.09	1500m marche	7:13.70
Hauteur	1.58m	Hauteur	1.78m
Perche	3.00m	Perche	3.50m
Longueur	5.13m	Longueur	6.04m
Triple saut	10.86m	Triple saut	12.56m
Poids 3kg	11.77m	Poids 4kg	14.22m
Disque 1kg	32.55m	Disque 1kg	44.33m
Marteau 3kg	44.48m	Marteau 4kg	46.87m
Javelot 500g	36.71m	Javelot 600g	47.11m
Pentathlon	3046	Pentathlon	3082

Juvenile féminin	Norme de qualification	Juvenile masculin	Norme de qualification
100m	12.38	100m	11.15
200m	25.38	200m	22.58
400m	58.03	400m	50.33
800m	2:15.88	800m	1:56.08
1500m	4:42.49	1500m	4:02.19
3000m	10:21.04	3000m	8:53.44
100m haies	14.66	110m haies	14.95
400m haies	1:05.60	400m haies	57.12
2000m steeple	7:13.78	2000m steeple	6:08.98
3000m marche	16:17.33	3000m marche	14:56.02
Hauteur	1.63m	Hauteur	1.92m
Perche	3.20m	Perche	3.90m
Longueur	5.41m	Longueur	6.59m
Triple saut	11.31m	Triple saut	13.57m
Poids 3kg	13.04m	Poids 5kg	14.53m
Disque 1kg	36.24m	Disque 1.5kg	42.60m
Marteau 3kg	49.92m	Marteau 5kg	49.97m
Javelot 500g	39.97m	Javelot 700g	52.13m
Heptathlon	4428	Décathlon	5512